

Département du
Rhône

Mairie de
COURZIEU

69690 Courzieu

Nombre :

Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de
convocation :

10/04/2024

Date d'affichage :

10/04/2024

Objet :

Retrait de la
délibération
n°2024-09 du 06
mars 2024
approuvant la
modification N°4 du
PLU de Courzieu

CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024-09

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 069-216900670-20240417-2024231-DE

Berger
Levrault

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept avril , le Conseil Municipal de la Commune de COURZIEU étant assemblé en session extraordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire.

Etaient présents : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Monsieur BASTION Jean-Luc, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur BURLET Christophe, Monsieur EUGENE François, Monsieur BADOIL Daniel, Monsieur VATTLET Thierry, Madame CHENAILLES Sandrine, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Madame MABON Céline

Absente excusée : Madame CHEMARIN Maria (pouvoir)

Absents : Madame LEFLON Dominique, Madame Carine LOMBARDO, Monsieur MICHEL Sébastien

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Madame MABON Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 mars 2024 approuvant la modification n°4 avec enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Courzieu.

Suite à la remarque formulée par la Préfecture du Rhône, il y a lieu de retirer cette délibération, car les informations fournies dans l'OAP ne sont pas assez précises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

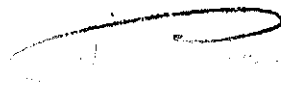
- **DECIDE** de retirer la délibération n°2024-09 du 06 mars 2024.

Pour copie conforme.

A Courzieu,

Le 17/04/2024

Le Maire,



Jean-Bernard CHERBLANC



La secrétaire de séance



Céline MABON